

Séance du Conseil général du 12.11.2018

3. Approbation du procès du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018

Modifications apportées :

Mme Alison Rollini : P. 9 ; avant-dernier paragraphe - modifié

Mme Alison Rollini répond que la Commission de gestion a effectué un travail de contrôle historique des comptes de l'année précédente et que c'est à la Commission des Finances de se prononcer notamment sur les préavis de budget et les crédits d'investissement proposés par la Municipalité. La Commission de gestion peut émettre des recommandations et des vœux toutefois elle ne peut pas faire de la cogestion.

Le procès-verbal est accepté par l'assemblée avec la modification à la majorité avec 13 abstentions.